

# Le « renouveau national » ou les velléités totalitaires du deuxième régime militaire voltaïque (1974-1978)

---

Domba Jean Marc PALM\*

## Résumé

Le deuxième régime militaire que connaît la Haute-Volta (aujourd'hui Burkina Faso) se caractérise par la nette tendance de l'armée à exercer un contrôle absolu sur toutes les activités du pays.

S'inspirant de l'« Authenticité » de feu Mobutu et de la « Nouvelle marche » du Général Gnassingbé Eyadema, les militaires voltaïques créent le « Renouveau national ».

A l'instar de ses modèles, le général Sangoulé Lamizana, chef de la junte militaire voltaïque, supprime les partis politiques et tente de créer un parti unique, le Mouvement national pour le renouveau (MNR). Les luttes engagées par les syndicats ont fait échec au projet de l'armée et conduit à un régime constitutionnel, la III<sup>e</sup> République.

**Mots-clés :** Armée, Renouveau national, authenticité, nouvelle marche, Eyadéma, Mobutu, Lamizana, parti unique, mouvement national pour le renouveau, III<sup>e</sup> république.

## The national revival or the totalitarian vague impulses of the second voltaic military system of government (1974-1978)

### Abstract

The second military system of government that Upper Volta experiences (today Burkina Faso) is characterized by a clear tendency of the army to exert an absolute control over all activities of the country.

Inspired by late Mobutu's « Authenticity » and general Gnassingbé Eyadema's « new march », voltaic soldiers create the « National revival ».

As his model, general Sangoulé Lamizana, Head of the voltaic military junta, abolishes political parties and tries to create a one party system, the National movement for revival (MNR). The struggles carried on by the unions foiled the army's plans and lead to a constitutional system of government the 3<sup>rd</sup> republic.

**Keywords:** Army, National revival, authenticity, new march, Eyadema, Mobutu, Lamizana, one party system, national movement for the revival, 3<sup>rd</sup> republic.

---

\* Chargé de Recherche , INSS/CNRST.

## Introduction

La première apparition de l'armée au premier plan de la scène politique voltaïque fait suite à un mouvement populaire le 3 janvier 1966. Après une période exceptionnelle de quatre ans de pouvoir militaire un régime constitutionnel était instauré en 1970. C'était la II<sup>e</sup> République.

En 1974, l'armée reprend le pouvoir avec la volonté de s'y maintenir durablement. Elle dote le régime d'une doctrine, le « *renouveau national* », réorganise le territoire national en créant dix départements placés sous la tutelle de préfets militaires et tente de créer un parti unique. Ces mesures sont sous-tendues par le désir des militaires d'exercer un contrôle absolu sur toutes les activités du pays, menaçant ainsi les libertés démocratiques conquises à l'issue du mouvement populaire de janvier 1966.

L'arrêt du processus démocratique de la II<sup>e</sup> République a inspiré de nombreux écrits d'auteurs divers. Mentionnons d'abord ceux des principaux acteurs de l'époque, notamment, Sangoulé Lamizana<sup>1</sup>, président de la république et auteur du putsch. Leurs écrits servent surtout à se justifier des actes posés dans le passé. Un autre auteur, Salfo Albert Balima<sup>2</sup> conseiller spécial du Président Lamizana, s'est aussi intéressé au problème. Les fonctions qu'il occupait en ont fait un témoin privilégié. Des journaux et des revues<sup>3</sup> de l'époque ainsi que des travaux scientifiques<sup>4</sup> ont livré des témoignages intéressants sur cette période.

Pourquoi le retour des militaires au pouvoir ? Pourquoi la tentation totalitaire dans un pays où les libertés démocratiques étaient célébrées par les partis politiques et les organisations syndicales ? Comment ceux-ci ont-ils réagi ?

Les réponses à ces questions seront proposées à travers l'analyse de la situation nationale et internationale à la veille du coup de force, l'examen des réformes politiques et administratives opérées par le régime sous le prisme de la doctrine dont il s'est doté, le « *renouveau national* » et l'attitude des populations, des syndicats et des partis politiques en particulier.

## Le contexte national et international

L'avènement du gouvernement du « *renouveau national* » s'est effectué dans un contexte national et international marqué par des bouleversements politiques, économiques et sociaux.

<sup>1</sup> S.Lamizana : Sur la brèche trente années durant . Mémoires. T.II. Paris, Jaguar/conseil, 1999, 543 p.

<sup>2</sup> S.A. Balima : Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso. Paris, JA/conseil, 1996, 408 p.

<sup>3</sup> L'observateur, carrefour africain, le Monde, le Monde diplomatique.

<sup>4</sup> A. Nikiéma : Evolution du régime politique de la Haute-Volta depuis l'indépendance. Thèse de doctorat d'Etat en droit public. Université de Poitiers, 1979, 250 p.

## Le contexte national voltaïque

La chute de la I<sup>e</sup> République en 1966 avait entraîné une relative libéralisation politique, avec pour conséquence la floraison de multiples forces sociales et politiques. Les syndicats, fer de lance de la lutte contre le régime de Maurice Yaméogo, avaient retrouvé un regain de vitalité. Quant aux partis politiques, ils voulaient tous jouer un rôle dans la vie du pays. En effet, le Parti du regroupement africain (PRA) et le Mouvement de libération nationale (MLN) qui sortaient pour l'un d'une période de léthargie assez longue et pour l'autre de la clandestinité et qui ont contribué à la chute de la I<sup>e</sup> République ne veulent pas être des observateurs de la vie politique. Même le Rassemblement démocratique africain (RDA) qui était au pouvoir de 1957 à 1966 et fut en grande partie responsable des fondements institutionnels ainsi que de la pratique du régime défunt cachait difficilement son impatience à reprendre le pouvoir, quitte à sacrifier ses éléments les plus compromis. Il y a enfin l'armée qui signifiait clairement aux organisations politiques sa ferme intention de ne pas leur laisser le monopole de l'exercice du pouvoir. C'est dans un tel contexte que fut adoptée la Constitution de 1970 qui instaurait la II<sup>e</sup> République et le retour du RDA au pouvoir en tant que vainqueur des élections législatives avec 37 députés sur 57. Il occupait alors le premier ministère et la présidence de l'Assemblée nationale.

La loi fondamentale de 1970 instituait un régime où le parlement avait un réel contrôle sur le gouvernement. En effet, c'est lui qui donnait son accord à la nomination du premier ministre proposé par le président de la République. Il contrôlait l'action du gouvernement par, entre autres, la motion de censure et le refus de confiance. Cette Constitution très démocratique était tempérée par des dispositions transitoires qui faisaient du « *militaire le plus ancien dans le grade le plus élevé* » le Président de la République pour quatre ans et réservait un tiers des ministères aux militaires<sup>5</sup>, surtout les postes les plus importants comme les finances, la défense, l'intérieur et l'information.

Au vu de ces dispositions, on peut légitimement se demander si la II<sup>e</sup> République n'était pas un vernis démocratique du régime militaire en quête d'une caution populaire et un moyen de calmer les partis politiques ? La réalité du pouvoir appartenait en effet à l'armée qui s'appuyait, pour ce faire, sur le Conseil supérieur des forces armées (CSFA), structure sans aucune existence constitutionnelle<sup>6</sup>.

L'année 1973 était la veille de l'échéance des dispositions transitoires. Cela ravivait les rivalités entre les hommes politiques désireux de jouer les premiers rôles dans le pays. La lutte était surtout âpre au sein du parti majoritaire au pouvoir notamment entre son président, Gérard Kango Ouédraogo qui était aussi le premier ministre et le secrétaire général du parti et Joseph Ouédraogo, président de l'Assemblée nationale.

<sup>5</sup> *Constitution de la II<sup>e</sup> République* : dispositions transitoires, article 106, in A. Nikiéma ; *op.cit.* p.XLIII

<sup>6</sup> Le CSFA est une structure militaire créée par le gouvernement militaire provisoire de 1966. Regroupant tous les officiers, il était dirigé par le chef de l'Etat et se prononçait sur toutes les questions concernant la vie du pays.

Le combat entre les deux hommes et leurs clans respectifs, d'abord sourd, devint vite ouvert, chacun voulant être à la tête des candidats à la présidence de la république. Le parti se scinda en deux<sup>7</sup> ; chaque partie s'excluant mutuellement. La crise allait déborder le cadre de leur organisation lorsque le président de l'Assemblée décida de rejeter systématiquement les projets du gouvernement jusqu'à ce que le premier ministre ait démissionné<sup>8</sup>. Les institutions risquaient d'être bloquées, d'autant plus que deux ministres, celui de la Santé, Ali Barraud et des Affaires étrangères, Joseph Conombo, démissionnaient du gouvernement en signe de soutien au président de l'Assemblée nationale. Dans le même temps, le Premier ministre, tout en luttant pour se constituer une majorité à l'intérieur du RDA, son parti, s'immixait dans la vie des partis d'opposition, le PRA singulièrement, pour se constituer une « majorité personnelle » dans le pays. Ses manœuvres suscitérent la révolte de ces partis contre le pouvoir.

A la crise institutionnelle et politique se greffait une crise économique et sociale due à la sécheresse de 1973 et au premier choc pétrolier de la même année<sup>9</sup>. Les conséquences en ont été terribles : famine et déplacement des populations, surtout du nord du pays durement touché par le fléau, vers l'Ouest aux conditions climatiques plus clémentes. La seule solution du gouvernement pour résoudre le problème fut le recours à la communauté internationale. Une partie de l'aide ainsi obtenue fut détournée par les dignitaires du régime. Les syndicats dénoncèrent le scandale en forgeant le terme de « *Watergrain* » par référence au « *Watergate* » des Etats-Unis d'Amérique<sup>10</sup> et entretenirent une intense agitation sociale. En décembre 1974, un conflit frontalier éclatait entre la Haute-Volta et le Mali aggravant les conditions de vie des Voltaïques.

La situation nationale voltaïque était donc caractérisée par une instabilité politique liée aux affrontements entre partis, entre les militants et les responsables du parti au pouvoir et, enfin, entre les militaires et les civils au sein du gouvernement. L'atmosphère était alourdie par les conséquences de la sécheresse, les scandales qu'elle a entraînés et par la guerre malo-voltaïque. La situation nationale voltaïque n'était que le reflet de celle internationale.

## La situation internationale

La situation internationale était marquée par les revendications des pays en développement pour un nouvel ordre économique plus juste et plus équitable avec la revalorisation des prix des matières premières. Elles aboutirent à la hausse du prix du pétrole et au premier choc pétrolier de 1973 qui eurent des conséquences négatives sur les économies les plus faibles comme celle de la Haute-Volta.

La remise en cause des rapports politiques et économiques existants sur le plan international pouvait avoir des répercussions à l'intérieur des pays en développement

<sup>7</sup> S.A. Balima : *Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso*. Paris, JA/conseil, 1996, p 332.

<sup>8</sup> Le Monde diplomatique, décembre 1974, p.3.

<sup>9</sup> Carrefour Africain, n° spécial, février 1974, p. 5-6.

<sup>10</sup> A. Nikiéma : op.cit. .p.145.

en favorisant l'émergence de nouveaux types de régimes. Pour réduire ce risque, il fallait encourager l'installation de pouvoirs pseudo-nationalistes qui procéderaient à la « nationalisation » des cadres et des entreprises avec des structures d'embrigadement qui permettraient le contrôle de la population afin de maintenir le statu quo politique. La formule fut appliquée avec succès au Zaïre de feu Mobutu Sese Seko et au Togo de Gnassingbé Eyadéma. Ces expériences inspirèrent les militaires voltaïques qui mirent fin à ce qu'ils qualifiaient « *d'incapacité* » des civils, encouragés en cela par les syndicats et certains partis qui demandèrent au chef de l'Etat de « *prendre ses responsabilités* ». En outre, il était connu qu'à l'approche des échéances électorales de 1974, beaucoup d'officiers n'étaient guère enthousiastes à l'idée de regagner les casernes à la fin de l'année<sup>11</sup>. Ce fut l'avènement du « *renouveau national* ».

## Le « *renouveau national* »

Invoquant la « *paralysie de l'appareil d'Etat et le blocage des institutions* » résultant de la crise engendrée par les « *dissensions internes d'une même formation politique majoritaire à l'Assemblée nationale* » et les « *dangers d'affrontement de factions rivales* »<sup>12</sup>, l'armée reprenait le pouvoir le 8 février 1974. S'agissait-il d'un coup d'Etat ou pas ? La polémique a longtemps fait rage autour de cette question.

Pour les militaires, il s'agissait d'une action de salut public pour « sauver » le pays qui courait de graves dangers. Il n'en demeure pas moins que la remise en cause brutale de l'ordre constitutionnel par le général Lamizana en tant que « *chef de l'armée et des forces de sécurité* »<sup>13</sup>, et non en tant que président de la république, est tout simplement un coup d'Etat. Les mesures annoncées dans la proclamation du 8 février 1974 ont été celles que prennent les militaires lors des « *pronunciamentos* » : suspension de la Constitution, dissolution de l'Assemblée nationale et du gouvernement, enfin interdiction formelle des activités politiques. Il s'agit donc d'un coup de force militaire peu soucieux, dans ces cas, de constitutionnalité. Le Conseil supérieur des forces armées (CSFA) mettait fin à ce qui était qualifié de « *première expérience démocratique. La première véritable en Afrique. Avec une Assemblée nationale contrôlant réellement l'action du gouvernement et composée de députés appartenant à quatre partis différents* »<sup>14</sup>. Le général Lamizana en fait l'aveu lorsqu'il écrit : « *je pris contact avec les officiers de l'armée. Ceux-ci furent unanimes à me dire qu'il n'y avait pas d'autre alternative et que je devais agir en prenant mes responsabilités au nom de l'armée* »<sup>15</sup>. Le coup de force militaire était-il la seule réponse à la crise politique que connaissait le pays ? La Constitution ne contenait-elle pas des dispositions, notamment l'article 35, pour résoudre le problème ? Les syndicats et les partis politiques de l'opposition, en demandant au chef de l'Etat de « prendre ses responsabilités » se referaient à cet article. Quel en était le contenu ?

<sup>11</sup> *Le Monde diplomatique*, décembre 1974, p.4.

<sup>12</sup> S. Sangoulé : *Proclamation du coup d'Etat du 8 février 1974*.

<sup>13</sup> id.

<sup>14</sup> *Europe – Outre-mer* : « La Haute-Volta à la veille de la III<sup>e</sup> République », n° 575, p.10.

<sup>15</sup> S. Lamizana : op-cit, p. 270.

L'article 35 de la Constitution de 1970 disait ceci :

*« Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire, ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate, ou que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le président de la République prend, après délibération du conseil des ministres, et après consultation du président de l'Assemblée nationale et de la cour suprême, les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances. Il en informe la nation par message.*

*En aucun cas, il ne peut faire appel à des forces armées étrangères pour intervenir dans un conflit intérieur.*

*L'Assemblée nationale se réunit de plein droit et ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels ».*

Pour le président Lamizana, appliquer l'article 35 lui imposait de prendre parti pour un camp, notamment celui du président de l'Assemblée nationale que la Constitution lui interdisait de dissoudre<sup>16</sup>. En outre, l'esprit de la Constitution exigeait du président de la République, une motion de défiance ou de censure des députés pour dissoudre le gouvernement. Or, ceux-ci venaient de terminer une session extraordinaire où l'opportunité d'une telle mesure n'avait pas été examinée. La demande de convocation d'une nouvelle session extraordinaire fut rejetée par le Premier ministre qui avait compris la manœuvre du président de l'Assemblée nationale. Pour mettre en difficulté son adversaire, le président du conseil des ministres soumit au président de la République, la liste de son nouveau gouvernement le 6 février 1974, ayant remplacé les deux ministres démissionnaires. Le chef de l'Etat, en accord avec l'armée, décida de renvoyer les deux adversaires dos à dos, estimant qu'ils étaient les principaux responsables de l'impasse dans laquelle se trouvait le pays.

Les arguments du général Lamizana n'étaient évidemment pas partagés ni par Gérard K. Ouédraogo, ni par Joseph Ouédraogo. Pour eux, chacun des deux estimant avoir raison, le président de la République devait appliquer la loi fondamentale. La solution du putsch répondait, à leurs avis, aux ambitions des militaires de ne pas regagner les casernes. Pourtant, la proclamation du 8 février 1974 fut apparemment bien accueillie par les populations, tant les risques d'affrontements sanglants semblaient importants. Nous en voulons pour preuve, les multiples « marches de soutien » organisées, il est vrai aux frais du chef de l'Etat, sur tout le territoire<sup>17</sup>. Quel était le contenu du « renouveau » et quelles furent les actions du nouveau régime ?

### **Le contenu du « renouveau national »**

Une question préalable mérite d'être posée : la recherche d'une définition du « *renouveau national* ». Pour ce faire, il convient de se référer avant tout aux promoteurs et aux thuriféraires du concept.

---

<sup>16</sup> *ibid.*, p. 268.

<sup>17</sup> S.A. Balima : *op-cit.*, p 325.

Le « *père du renouveau* », le général Sangoulé Lamizana indiquait dès le 23 février 1974, dans le « *Discours d'orientations générales* » du gouvernement du renouveau national (GRN), le contenu suivant : « *Au terme de révolution qui implique un choix entre bons et mauvais Voltaïques, nous avons préféré celui du renouveau qui suppose, dans notre esprit, que tous les Voltaïques sont en mesure de dépasser leurs ambitions personnelles d'un temps révolu pour se mobiliser en vue de l'œuvre commune d'édification nationale...* ». Au meeting du 29 novembre 1975, annonçant la création du Mouvement national pour le « *renouveau* » (MNR), il définissait le concept comme « *une réhabilitation de nos valeurs nationales, un goût de l'effort dans l'ordre, la discipline et l'union... Le renouveau doit se traduire comme une manière voltaïque d'appréhender les problèmes voltaïques pour leur trouver des solutions voltaïques. Nous ne nous prévalons d'aucune idéologie importée, nous voulons être et rester nous-mêmes* »<sup>18</sup>. Quant au président du Conseil consultatif pour le renouveau (CCNR), organe de substitution à l'Assemblée nationale, le commandant Michel Démé, il affirmait que : « *le renouveau national de Haute-Volta n'est pas une quelconque tendance à recommencer une situation politico-économique, comme on pourrait le croire quand on veut s'arrêter au sens étymologique du mot* »<sup>19</sup>. Enfin, M. Emile Bassono, directeur de publication de Carrefour africain, journal d'Etat, indiquait que « *le renouveau est à la fois une doctrine et une philosophie que les Voltaïques ont adoptées pour mieux vivre et bénéficier d'une plus grande justice sociale* »<sup>20</sup>.

A s'en tenir aux définitions proposées par les responsables du régime, le « *renouveau* » est un concept au contenu flou et imprécis. Cependant, une réflexion critique permet, d'en dégager des notions de nationalisme, d'authenticité, d'union des Voltaïques sans distinction et la volonté d'instaurer un régime fort, presque militariste qui transparaît à travers certains vocables comme l'ordre et la discipline. Ceci permet de rapprocher le « *renouveau* » de l'« *authenticité* » de feu Mobutu Sese Seko de l'ex-Zaïre et de « *la nouvelle marche* » de Gnassingbé Eyadéma sur le plan idéologique. Le « *renouveau* », à l'instar des doctrines appliquées dans l'ex-Zaïre et au Togo, à cette période, apparaît comme une sorte de troisième voie de développement, voie qui nous semble introuvable et utopique. La doctrine du « *renouveau* » n'a fait qu'accentuer la nature militaire du régime, c'est-à-dire son côté anti-démocratique qui transparaît à travers les actions du gouvernement de « *renouveau national* » (GRN).

## **Le programme d'action du GRN**

Le programme d'action du GRN fut rendu public par le « *Discours d'orientations générales* » du 23 février 1974 et le « *Discours-programme* » du 30 mai 1974<sup>21</sup> prononcés par le général Sangoulé Lamizana. Tous les aspects de la vie du pays y sont passés en revue avec des indications claires et précises.

<sup>18</sup> *Carrefour africain* n° spécial, samedi 29 novembre 1975, 15 années, N° 611, p.2

<sup>19</sup> *Europe – Outre-mer*, janvier-février 1975, n° 540-541, p 11.

<sup>20</sup> *Carrefour africain*, op-cit., p.3.

<sup>21</sup> *L'Observateur*, « *Discours programme du GRN* », n° 298, 31 mai 1974, pp. 5-7.

Sur le plan économique, le GRN, tout en réaffirmant l'option du libéralisme économique et le droit à la propriété privée, exigeait des entreprises l'établissement d'un plan de « *voltatisation des personnels, des cadres et du capital des sociétés* ». Ces mesures qui se voulaient progressistes et nationalistes permettaient à des Voltaïques d'occuper de hautes fonctions dans les entreprises de la place et de prendre des actions dans diverses sociétés. L'Etat, dans ce second cas, était le principal souscripteur. On assistait ainsi à l'émergence d'un capitalisme d'Etat.

Sur le plan politique, l'action principale en direction de l'extérieur est la révision des accords de coopération avec la France. Cela permettait au pays de diversifier ses partenaires étrangers.

La particularité du GRN résidait dans sa politique intérieure, singulièrement dans le domaine relatif aux libertés démocratiques. Déjà dans la proclamation du 8 février 1974, le chef de l'Etat interdisait formellement toutes les activités politiques. Dans son « *Discours – programme* » du 30 mai 1974, il annonçait la suppression de tous les partis politiques, décision qui fut effective par l'ordonnance n° 74/035/PRES du même jour<sup>22</sup>. La mesure fut justifiée par la volonté de « *libérer les uns et les autres soit de serments contraignants, soit d'embrigadement qui interdisent toute disponibilité à l'action nouvelle* »<sup>23</sup>. Puis, à l'instar de ses pairs du Togo et de l'ex-Zaïre qui avaient fondé respectivement le Rassemblement du peuple togolais (RPT) et le Mouvement populaire de la révolution (MPR), il annonçait, lors d'un meeting, le 29 novembre 1975, la création « *d'un cadre unique pour toutes les activités économiques, sociales, culturelles et politiques* » dénommé le Mouvement national pour le « *renouveau* » (MNR). Il s'agissait en réalité d'un parti unique destiné à pérenniser le régime en place.

Dans le même ordre d'idées, le GRN, malgré le maintien de la liberté de presse, décida de créer un Conseil national de l'information avec pour mission de « *contrôler l'information en donnant des directives au niveau de la radio, de la télévision et de la presse publique* »<sup>24</sup>. De ce fait, la radio s'intitula désormais « *la Voix du renouveau* » à l'instar de la « *Voix de la nouvelle marche* » du Togo. Le règlement intérieur des établissements interdit, en leur sein, l'introduction et la lecture de « *livres non scolaires* » ainsi que toute réunion syndicale. Le pouvoir mit également en garde les syndicats contre « *la contestation permanente et les revendications continuelles* » et prit la décision de créer une Cour de sûreté de l'Etat car « *la jouissance mal comprise de la liberté peut porter préjudice à la sécurité et aux intérêts de l'Etat* »<sup>25</sup>. Le régime n'hésita pas à interdire « *toute indifférence à l'œuvre du renouveau national* » avant de préciser que « *pareille indifférence* » pouvait être assimilée à une « *atteinte à la sûreté de l'Etat* » et, de ce fait, relevait de la compétence de la Cour de sûreté de l'Etat<sup>26</sup>.

<sup>22</sup> S. Lamizana : *op. cit.*, p. 282.

<sup>23</sup> *L'Observateur* : *op.cit.*

<sup>24</sup> A. Nikièma : *op-cit.*, p.194.

<sup>25</sup> *id.*, p. 194.

<sup>26</sup> *ibid.*, p. 195.

Pour mieux contrôler la population, le GRN créait, par l'ordonnance n° 74/040/PRES/IS/DI du 7 janvier 1974, dix départements dirigés par des préfets militaires dont la mission première était d'insuffler dans les départements « *la volonté du renouveau* ». Il découpait également le pays en « *zones de défense et en régions militaires* ». Il tenta aussi de mettre sur pied des organisations uniques de jeunes, de femmes et de travailleurs<sup>27</sup>. L'organe consultatif qu'il mit en place, en remplacement de l'Assemblée nationale dissoute, le Conseil consultatif national pour le « *renouveau* » (CCNR), ne fut qu'une caisse de résonance du régime. Dirigé par un militaire, le commandant Michel Dème et comprenant des conseillers militaires, il ne pouvait qu'épouser les points de vue du pouvoir<sup>28</sup>. On peut donc difficilement nier que « *c'est le contrôle absolu des militaires qui définit le plus concrètement le renouveau* »<sup>29</sup>. Comment les populations, particulièrement les syndicats et les partis politiques, ont-elles réagi aux velléités totalitaires du régime ?

## L'attitude des syndicats et des partis politiques sous le « renouveau »

Les syndicats et les partis politiques de l'opposition, en l'occurrence le Parti du regroupement africain (PRA), le Mouvement de libération nationale (MLN) et l'Union nationale des indépendants (UNI), avaient, face à la situation nationale engendrée par la crise au sein du RDA, demandé au chef de l'Etat de prendre ses responsabilités. Dans leur entendement, il s'agissait, nous le rappelons, de l'application de l'article 35 de la Constitution. Cela aurait conduit à dissoudre le gouvernement dirigé par Gérard K. Ouédraogo contre qui tous nourrissaient des griefs<sup>30</sup>.

Lorsque les militaires, conduits par le chef de l'Etat, opérèrent plutôt un coup d'Etat, ils collaborèrent avec le régime puis passèrent à l'opposition au vu des desseins dictatoriaux des prétoriens voltaïques.

## L'attitude des partis politiques

Le GRN fut, au départ, une alliance entre les militaires et les partis politiques. En effet, sur les quinze membres du premier gouvernement du « *renouveau* », on comptait onze militaires et quatre civils appartenant respectivement au RDA, à l'UNI, au PRA et au MLN. Ce dernier parti occupera sept (7) postes ministériels sur quinze (15), dans le deuxième gouvernement du « *renouveau* ». Tous étaient également représentés au Conseil national consultatif pour le « *renouveau* » (CCNR), dirigé par un officier supérieur et où siégeaient des conseillers militaires. Un parti, le MLN, semble avoir été l'inspirateur du programme du GRN. En effet, le « *Discours programme* » du chef de l'Etat reprenait, dans ses grandes lignes, un article publié

<sup>27</sup> *L'Observateur*, n° 298, op. cit., pp.5-7.

<sup>28</sup> Voir à ce sujet, JM Palm : *Les organes consultatifs des régimes militaires au Burkina Faso (1966-1990)*, inédit, 15 p.

<sup>29</sup> *Le Monde diplomatique*, décembre 1974, p.3.

<sup>30</sup> S. Lamizana : *op-cit*, pp 254-264.

par Joseph Ki-Zerbo, Secrétaire général de ce parti, intitulé « *L'armée voltaïque et notre avenir* »<sup>31</sup>. Le parti ne pouvait donc qu'apprécier positivement le programme du GRN. Ce qu'il fit en ces termes :

« *Le programme a recensé toutes les préoccupations de tous les Voltaïques et propose d'y apporter solution. De ce point de vue, on ne peut que s'en féliciter, car si, tel qu'il nous a été défini, ce programme se concrétise, il n'y a pas de doute que notre pays aura enfin trouvé son chemin ... Il faut donc prendre date aujourd'hui et dire que le GRN aura beaucoup mérité de la nation si le présent programme se réalisait de façon optimale* »<sup>32</sup>.

Le MLN allait être contraint de passer à l'opposition, surtout après la dissolution des partis politiques. Il dénonça l'acte, regrettant surtout avoir été « *assimilé à ceux-là mêmes que nous avons toujours combattu...* »<sup>33</sup>. On pourrait penser que le MLN aurait accepté la dissolution des autres partis si lui avait été épargné ! Il ne dénonçait donc pas les atteintes aux libertés démocratiques que constituait la dissolution des formations politiques, libertés qu'il avait contribuées à conquérir avec le mouvement populaire du 3 janvier 1966. Une telle attitude porte à croire que cette organisation pensait s'associer aux militaires pour évincer les partis rivaux qui lui faisaient de l'ombre. Or, de nombreuses forces sociales du pays s'élevaient contre les dérives dictatoriales du régime. Il en fut ainsi de l'Eglise catholique qui, par la voix du cardinal Zoungrana, condamnait sans ambiguïté tout parti unique et toute dictature militaire<sup>34</sup>. Il en fut également de même des syndicats qui devinrent, après la dissolution des partis, le refuge des hommes politiques qui s'en servirent comme instruments de lutte contre le régime<sup>35</sup>.

## Les syndicats et le Gouvernement du « *renouveau national* » (GRN)

Les syndicats, nous le rappelons, avaient involontairement contribué à l'avènement du « *renouveau* » en demandant au chef de l'Etat de « *prendre ses responsabilités* » face à la crise que traversait le pays. En réalité, la requête des syndicats allait plus vers l'utilisation par le président de la République des pouvoirs exceptionnels que lui conférerait l'article 35 de la Constitution que vers une invitation à la réalisation d'un coup d'Etat. Malgré le paradoxe de la situation, les organisations des travailleurs allaient collaborer avec le régime militaire, en participant notamment au Conseil consultatif national pour le « *renouveau* » (CCNR). Elles allaient également adhérer à la « *contribution patriotique* » instaurée par le pouvoir lors du conflit malo-voltaïque de décembre 1974. Cette mesure consista en un prélèvement d'un mois de salaire pour les salariés, de trois cents francs CFA pour les paysans des communes, de cent cinquante francs CFA pour ceux des campagnes, une augmentation de taxes et impôts

<sup>31</sup> *L'Observateur* « L'armée voltaïque et notre avenir », n°276, 1ère année, 4-5 mai 1974, pp 4-8.

<sup>32</sup> *L'Observateur*, « La tendance MLN s'explique », n°1030, 19 janvier 1977, p. 4.

<sup>33</sup> J. Ki-Zerbo, cité par S. Lamizana : *op-cit.*, p.282.

<sup>34</sup> S.A.Balima : *op-cit.*, p.325.

<sup>35</sup> H.P. Zabré : *Mémoire de syndicaliste. Ouagadougou*, P.UO, 1998, p.177.

des commerçants, des industriels, des entrepreneurs et des artisans<sup>36</sup>. Ils appuyèrent aussi la « *voltairisation des personnels et des cadres* »<sup>37</sup> prônée par le GRN. Mais très vite, le mouvement syndical allait s'opposer aux militaires. Les fondements de cette opposition résidaient dans la dégradation de la situation économique, sociale des populations et les velléités dictatoriales des militaires.

La situation socio-économique était en effet marquée, à cette époque, par une flambée des prix des denrées de première nécessité (riz, huile, mil, sucre...) avec des hausses estimées à 53 %<sup>38</sup>. C'est ainsi par exemple que le kilogramme de sucre passa de 65 F CFA en 1973 à 200 F CFA en 1975, celui de la viande de 50 F CFA à 150 F CFA, etc. La conjugaison de ces éléments (conflit frontalier, inflation) constituait des causes objectives du mécontentement populaire. La volonté du gouvernement du « *renouveau* » de militariser toutes les institutions et de bâillonner les libertés démocratiques ne pouvait que conduire à l'offensive des syndicats contre le régime. Souvenons-nous qu'ils avaient été, après la dissolution des partis le 30 mai 1975, instrumentalisés par les hommes politiques qui s'y étaient retranchés.

Le détonateur de l'offensive syndicale fut la création du Mouvement national pour le « *renouveau* » (MNR), le parti unique, par le pouvoir le 29 novembre 1975. Dès le 30 novembre 1975, les syndicats organisèrent un grand meeting où ils dénoncèrent la politique anti-sociale et anti-démocratique du régime. Les 17 et 18 décembre 1975, une grève, très suivie, paralysa presque totalement le pays. Aujourd'hui, ces journées auraient mérité la qualification de « *villes mortes* », tant toute activité avait cessé dans le pays, principalement dans les villes. Cette action appuyait des revendications économiques, comme le relèvement des salaires, mais aussi celles politiques, telles la dissolution du MNR et la garantie des libertés démocratiques. Les organisations syndicales exigeaient aussi le « *retour à une vie constitutionnelle normale* »<sup>39</sup>. La suite logique de leur action fut le retrait de leurs représentants du CCNR.

Ils allèrent plus loin dans leurs revendications politiques. En effet, fort du succès de la grève des 17 et 18 décembre 1975, les centrales syndicales adressèrent au chef de l'Etat une lettre le 26 décembre 1975, proposant un véritable programme politique ainsi libellé et avec des étapes précises :

- « *Le MNR doit céder la place à un parti démocratique et populaire qui doit naître d'un front démocratique où seraient représentées toutes les couches sociales ;*
- *La constitution de deux équipes de travail :*
  - *La première s'occupera de l'orientation économique et traitera les revendications salariales ;*
  - *La deuxième s'occupera de l'orientation socio-politique ;*
- *La formation d'un gouvernement de transition de six (6) mois chargé de liquider les affaires courantes. Ne peuvent y participer ceux qui sont actuellement au pouvoir... ;*

<sup>36</sup> A. Nikiéma : *op.cit.*, p.221.

<sup>37</sup> H.P.Zabré : *op.cit.*, p. 139.

<sup>38</sup> A. Nikiéma : *op.cit.*, p. 221.

<sup>39</sup> *Déclaration commune des centrales syndicales (OVSL, USTV, OVSL, CSV), 30 novembre 1975.*

- La constitution d’une commission constitutionnelle composée de toutes les couches sociales, dont la durée de vie ne devra pas excéder quarante jours ;
- Un référendum au cinquième mois de la vie du gouvernement de transition ;
- Des élections organisées par le front démocratique populaire<sup>40</sup>...

Par ces propositions, les centrales syndicales ne tenaient compte ni de la nature ni du rôle des syndicats qui leur imposent des limites objectives pour ce qui est de la question du pouvoir d’Etat. Elles entraînaient une confusion entre organisations de travailleurs et partis politiques dont elles avaient tendance à jouer le rôle. Ici transparaît manifestement la manipulation des syndicats par les politiciens pour combattre le régime des prétoriens et surtout pour barrer la route au MNR. Dans l’article du Secrétaire général du MLN, cité plus haut, il était clairement affirmé que « *les travailleurs des syndicats ...doivent être au cœur de tout changement fondamental, il faut les faire participer à toute entreprise de changement* ». Les syndicats étaient devenus les porte-voix des partis politiques contraints à la clandestinité. Ceux-ci se servaient des premiers pour diffuser et faire connaître leurs mots d’ordre. Les organisations des travailleurs ont alors fini par outrepasser leurs limites et à se poser en forces alternatives, jouant objectivement le rôle des organisations politiques. Cette grave déviation du mouvement syndical voltaïque, déviation liée aux longues périodes d’exception où les activités et les partis politiques furent interdits, aura de lourdes conséquences sur les travailleurs. La première est la confusion, à leur niveau, entre syndicats et partis politiques, les limites entre ces deux types d’organisation n’étant plus clairement définies. La seconde qui découle de la précédente est le sentiment que seuls les syndicats peuvent provoquer des changements politiques. Il en fut ainsi sous la III<sup>e</sup> République, qui remplaça le GRN, terrassée par une longue grève des enseignants. Aussi, les régimes qui ont succédé à la III<sup>e</sup> République (Comité militaire de redressement pour le progrès national, Conseil national de la révolution) mirent tout en œuvre pour réduire l’influence des syndicats qui connurent alors une longue période de léthargie.

En tout état de cause, l’action menée par les travailleurs sous le GRN a permis la sauvegarde des libertés démocratiques. Elle a, en effet, obligé le gouvernement à reculer et à engager le processus de « *retour à une vie constitutionnelle* » qui s’acheva avec l’adoption de la Constitution le 27 novembre 1977 qui limitait les partis politiques à trois, les élections législatives du 30 avril 1978 et les élections présidentielles du 28 mai 1978.

## Conclusion

La période du « *Renouveau* » reste dans l’esprit de nombreux Voltaïques, devenus Burkinabè en 1984, comme celle durant laquelle s’est dessinée une nette tendance des militaires à exercer un contrôle absolu sur toutes les activités du pays.

<sup>40</sup> Lettre commune des centrales syndicales au Président de la République, in H.P. Zabré : *op-cit*, pp.198-199.

Les libertés démocratiques conquises à l'issue d'un mouvement populaire le 3 janvier 1966, ont été menacées par les décisions prises et les structures créées par le GRN. Les restrictions des libertés syndicales, la dissolution des partis politiques, la création du MNR et celle de départements coiffés par des officiers, traduisaient la volonté de l'armée d'abolir toute vie démocratique. Seule la lutte des travailleurs a contraint les militaires à battre en retraite et à instaurer un régime constitutionnel.

Malheureusement, l'instauration d'un tel régime permit le retour au pouvoir du même personnel politique depuis la colonisation, ce qui suscita l'indignation des syndicats qui déclarèrent le 30 août 1978 : « *aujourd'hui, après la mise en place des institutions..., les mêmes hommes sont revenus... C'est la régression dans la continuité. Les mêmes pratiques sous des formes déguisées sont revenues...* »<sup>41</sup>. Cette situation aura pour conséquences une intense agitation sociale qui engendra, à partir de 1980, une longue période d'instabilité marquée par le règne des militaires. Elle prit fin en 1991 avec l'instauration de la IV<sup>e</sup> République.

## Références bibliographiques

### I – Journaux et revues

*Année africaine*, 1970, 1972, 1974.

*Carrefour Africain* : n° spécial, février 1974, n°574, n°575, n°611.

*Carrefour Africain* n° spécial, novembre 1975

*Europe Outre-mer*, n° 540-541, n°555, n°575.

*L'observateur* : n° spécial 1974,, n° 276, 31 mai 1974 ; n° 298, 4-5 mai 1974 ; n°1030,19 janvier 1977.

*Le Monde diplomatique*, décembre 1974 ; décembre 1975.

### Ouvrages, thèses, articles

AIMÉ Gérard et Aoust Philippe, 1974. « La Haute-Volta à l'heure des militaires : le drame de la pauvreté aggravée par la sécheresse », *Le Monde diplomatique*, pp. 2-3.

BALIMA Salfio Albert, 1996. *Légendes et Histoire des peuples du Burkina Faso*. Paris, JA/Conseil, 408 p.

DECRAINE Philippe, 1971. « Un régime où coopèrent civils et militaires », in *le Monde*, 5 octobre, pp. 1-4.

FOCCART Jacques, 1995. *Foccart parle t.I Paris*, Jeune Afrique/Fayard, 501 p.

LAMIZANA Sangoulé, 1999. *Sur la brèche trente années durant. Mémoires*. Paris, Jaguar/Conseil, 541 p.

LAWROFF Dimitri Georges, 1974. « L'évolution constitutionnelle et politique. La République de Haute-volta » ; *Année africaine* pp. 40-41

LIPPENS Philippe, 1972. *La République de Haute-Volta*. Paris, Ed Berger-Levrault, 63 p.

MUASE Charles Kaberya, 1990. *Syndicalisme et démocratie en Afrique, l'expérience de la Haute-Volta* (1936-1979). Paris, Karthala, 252 p.

NIKIÉMA Aimé, 1979. *Evolution politique de la Haute-Volta depuis l'indépendance*. Thèse de doctorat d'Etat en droit public. Université de Poitiers, 250 p.

NOUAILLE-DEGORCE Brigitte, 1974. « Haute-Volta », *Année africaine*, pp. 486-492.

OUÉDRAOGO Edouard, 1996. *Voyage de la Haute-Volta au Burkina Faso*. Ouagadougou, Ed. Paalga, 281 p.

PALM Domba Jean-Marc, 2003. *Les organes consultatifs des régimes militaires au Burkina Faso* (1966-1990), inédit, 15 p.

ZABRÉ Hado Paul, 1998. *Mémoire de syndicaliste*. Ouagadougou, PUO, 342 p.

<sup>41</sup> Déclaration du 30 août 1978 des organisations syndicales voltaïques (CNTV, CSV, OVSL).